



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

apprentissage

Question écrite n° 95944

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le projet de décret relatif à l'apprentissage junior qui a été soumis au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) le jeudi 18 mai 2006. Ce dispositif remet en cause la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans et constitue un renoncement à donner à chaque élève une formation initiale commune à tous. Il ne semble pas engager, contrairement à ce qui est dit, une diversification de l'école mais une régression, tant les solutions existent à l'intérieur de l'école et non en excluant les jeunes de ce cadre. L'ensemble de la communauté éducative, le CSE composé de l'ensemble des partenaires de l'école a affirmé son opposition à cette mesure par le vote du 18 mai. Il lui demande s'il envisage de s'en remettre à l'avis du CSE sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95944

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5776